Le 03 NOV. 2026

DIRECTION GÉNÉRALE
Service des affaires juridiques, contentieux
et assemblées
Affaire suivie par Antoine JACQUELET
et Pauline LEROUGE

juridique@ca-coeurdeflandre.fr

Nos Réf. : VB/FD/AJ/PL/2026/040

Objet : Conseil de communauté du mardi 10 novembre 2026 - Convocation

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, qui se tiendra le :

Mardi 10 novembre 2026 à 18h30
à l'Espace Cœur de Flandre de l'Hôtel Communautaire,
222bis Rue de Vieux-Berquin,
59190 HAZEBROUCK

Vous trouverez ci-joint une note de synthèse sur les questions soumises à délibération.

Seuls les membres titulaires sont appelés à voter lors de cette réunion du Conseil. Les membres titulaires qui ne seraient pas présents peuvent se faire représenter par un membre suppléant.

Dans le cadre de ce Conseil Communautaire, je me permets de vous rappeler que le quorum est fixé à la moitié des membres en exercice.
De surcroît, les élus titulaires ne peuvent disposer que d'un seul pouvoir.

Ce dernier sera alors à retourner dûment complété et signé au service affaires juridiques, contentieux et assemblées.

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE